

Convocation faite le 16 janvier 2025

Séance du 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie 7, rue Principale, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Etaient présents : BEDOUET Gérard, MADIOT Isabelle, DUTHEIL Olivier, HOGRET Yoann, GOHIER Arnaud, HESNAUX Delphine, CORMIER Catherine, ROGER Steve, JANITOR Angéline, RICHARD Mickaël, MOISY Stéphane, CELLIER Lydia.

Absents et excusés : BODIER Robert, CHABOT Freddy.
M. Olivier DUTHEIL est élu secrétaire de séance.

Liste des délibérations

Engagement des dépenses d'investissement - N°2025-01

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à liquider mandater avant le vote du budget 2025 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 (hormis les dépenses afférentes au remboursement de la dette) soit 60 625.00 € les crédits ouverts en 2024 étant de 242 500.00 €.

Tarifs communaux :

Salle des loisirs – N°2025-02

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs de location de la salle des loisirs pour l'année 2026.

Salle de la Métairie – N°2025-03

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs de location de la salle de la Métairie pour l'année 2026.

Chapiteaux – N°2025-04

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs de location des chapiteaux pour l'année 2026.

Concession dans le cimetière – N°2025-05

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs des concessions dans le cimetière communal pour l'année 2025.

Rétrocession de parcelles par le Bassin de l'Oudon sur le site des Hunaudières – N°2025-06

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'achat de 2 parcelles d'une superficie de 120 m² situé sur le site des Hunaudières au Syndicat de Bassin de l'Oudon pour l'euro symbolique. Les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

Solidarité avec la population de Mayotte – N°2025-07

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un don de 1 000.00 € à la Fondation Nationale de la Protection Civile pour le soutien de la population de Mayotte.